



Locations Colonie « Plein Soleil »  
Ravoire s/ Martigny

## Conditions générales

105 lits – 20 chambres – 2 dortoirs – 6 salles

1. **Réservation**

Le comité de est à disposition pour toute indication concernant les disponibilités du bâtiment. Il fournit les formulaires de réservation. Une réservation n'est enregistrée que lorsque le contrat, dûment rempli et signé, a été retourné dans les délais convenus et qu'une confirmation de la réservation a été envoyée par la direction et après avoir payé les (acomptes) arrhes convenus.

2. **Annulation, modification importante**

Toute annulation d'une réservation enregistrée entraîne le paiement d'un dédommagement équivalent à :

- Jusqu'à 6 mois à l'avance 20%
- 3 à 6 mois à l'avance 30%
- 1 à 3 mois 50%
- Moins d'un mois à l'avance 80%

du prix de la location.

3. **Minimum requis à la location.**

Lors de la réservation, un minimum de 30 personnes est requis. En cas de participation inférieure à ce minimum, il sera facturé le minimum au prorata de la répartition enfants-adultes des personnes présentes.

Les manifestations se déroulant sur une journée sans nuitée font l'objet d'un forfait.

4. **Remise des locaux**

A la fin du séjour les locaux doivent être rendus propres. Les nettoyages des locaux peuvent être assurés par nos soins (prix sur demande).

5. **Sécurité**

Il est interdit de fumer dans le bâtiment ainsi que sur les balcons en bois pour cause de risque d'incendie. Le bâtiment est équipé d'un système de détection incendie. Les fausses alarmes seront facturées aux organisateurs/locataires qui les auront déclenchées. **Aucun feu n'est autorisé.** Un emplacement spécial est réservé aux grillades dans la cour.

6. **Repas** (uniquement pour les groupes avec pension)

Déjeuner : 8h ; Dîner : 12h ; Souper : 18h30. Les demandes de changement doivent être formulées au plus tard la veille. Il y sera donné suite dans la mesure du possible. Sur demande, des pique-niques peuvent être préparés en lieu et place des repas principaux. Les participants organisent eux-mêmes le service de table et participent au lavage de la vaisselle (sauf pour des prestations personnalisées). Ces travaux peuvent être effectués par nos soins (prix sur demande).



7. **Animaux domestiques**

Ils ne sont pas admis.

8. **Responsabilité**

Les organisateurs / locataires sont seuls responsables du programme de leur séjour.

9. **Vente sur le territoire de la Colonie**

Toute vente sur le territoire de la Colonie est soumise à autorisation délivrée par le comité, puis le cas échéant par l'autorité compétente.

10. **Véhicules**

Pour assurer un séjour agréable, **les véhicules ne doivent pas pénétrer dans la cour ou dans l'espace en terre battue sous les balcons.** Des places de parc sont à disposition à côté des garages ainsi que le long de la route entre la cour et le couvert. Le caravanning et le camping ne sont pas autorisés.

11. **Respect**

Afin d'assurer une bonne cohabitation avec le voisinage, toute forme de musique « amplifiée » est interdite à l'extérieur du bâtiment. La Charte fait partie intégrante des présentes conditions générales de location.

12. **Village et place**

Lors de déplacements dans le village, la responsabilité du comportement du groupe incombe au locataire. Il est exigé de respecter la tranquillité des villageois, spécialement de 22h00 à 07h00.

13. **Facture et paiement**

Les factures sont établies globalement par groupe et se payent net à 10 jours.

14. **Dérogation et conditions particulières**

Toute demande de dérogation aux conditions générales de location ou au tarif en vigueur doit être motivée et adressée au Comité. Elle figurera sur le contrat.

15. **Tarifs de location**

Le tarif de location est à disposition sur demande au secrétariat ainsi que sur le site internet de la Colonie.

Martigny, septembre 2009